



## Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

<b>Nom du produit :</b>	AMBERKLENE FE10	<b>Date de création/révision :</b>	31.05.12 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000445_2_20120531	<b>Remplace :</b>	UK10019
<b>REF BMS :</b>	<b>6230003500</b>		

Ceci est la traduction de la fiche de sécurité standard CE, sans inclusions des dispositions juridiques nationales.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**AMBERKLENE FE10**  
Vrac

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries UK Ltd.**  
**Ambersil House - Wylde Road**  
**Castlefield Industrial Estate**  
**TA6 4DD Bridgwater Somerset**  
**United Kingdom**  
**Tel.: +44 1278 727200**  
**Fax.: +44 1278 425644**  
**E-mail : hse.uk@crcind.com**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**(+44)(0)1278 72 7200**




### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

<b>Santé:</b>	R38: Irritant pour la peau. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Physique:</b>	R11: Facilement inflammable.
<b>Environnement:</b>	R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Autres dangers :</b>	non-classifié

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Symbol(s) de danger :</b>	F : FACILEMENT INFLAMMABLE  Xn : NOCIF  N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT 
<b>Phrases de risque (R) :</b>	R11: Facilement inflammable. R38: Irritant pour la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Phrases de conseils de prudence (S):</b>	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S24: Éviter le contact avec la peau. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Règlement (CE)  
n° 648/2004  
relatif aux  
détergents:** hydrocarbures aliphatiques > 30 %

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
méthylcyclohexane	108-87-2	203-624-3	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B
méthylal	109-87-5	203-714-2	10-30	F	11	B
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	-	920-750-0	10-30	F,Xn,N	11-51/53-65-66-67	B

**Explication des notes**  
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	01-2119473851-33	-	920-750-0	10-30	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H336,H304,H411	B

**Explication des notes**  
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et essuyer la peau atteinte avec un linge sec. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO, CO<sub>2</sub>

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié  
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Procédures d'ordre technique :

Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

<b>Protection individuelle :</b>	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
<b>inhalation :</b>	Assurer une ventilation adéquate En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants (nitrile)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide.
<b>couleur :</b>	Incolore.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	42 °C
<b>Point d'éclair :</b>	- 6 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	17.6 %
<b>limite inférieure :</b>	0.7 %
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.767 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

## 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation.

#### Donnés toxicologiques :

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Donnés ecotoxologiques:

Pas de renseignements disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Emballage contaminé :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1993

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (methylcyclohexane, methylal)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 3  
ADR/RID - Code de classification: F1

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui  
IMDG - Marine polluant: Polluant marin  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D/E)



IMDG - Ems:	F-E, S-E
IATA/CAO - PAX:	305
IATA/CAO - CAO	307

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.  
R38: Irritant pour la peau.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

# BMS

53 route des contaminés - 74370 Argonay  
Tél : 33/(0)4 50 27 29 00 - Fax : 33/(0)4 50 27 38 22  
info@bmsfrance.eu - www.bmsfrance.eu

Fabricant de fournitures pour la plasturgie

---